



La Fédération internationale  
des travailleuses domestiques

## Les droits du travail sont une condition préalable, et non un résultat, du progrès technologique

LA JOURNÉE  
INTERNATIONALE  
DE LA FEMME  
2023

08/03/2023

PG 1 OF 3

## DÉCLARATION DE LA FITD À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME 2023

À l'ère de la vitesse, les progrès technologiques transforment le monde du travail de bien de façons, de la modification des types d'emplois disponibles à la façon dont le travail est effectué. Les projecteurs sur la technologie se poursuivent cette année, alors que les Nations Unies tiennent la Commission de la condition de la femme UNCSW67 pour discuter du thème prioritaire "Innovation et changement technologique, et éducation à l'ère numérique pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles". Les positions optimistes disent que l'amélioration de l'accès à la technologie pour les travailleuses améliore leurs conditions de travail. Mais c'est une histoire à sens unique, et qui a une résonance inégale pour les travailleurs domestiques.

Alors que l'essor de l'automatisation, de l'intelligence artificielle et des technologies numériques perturbe les industries traditionnelles, en crée de nouvelles et modifie les compétences requises pour l'emploi, le progrès technologique n'est pas un phénomène équitable. Ce n'est que lorsque la pandémie a frappé des secteurs traditionnellement considérés comme «productifs» que l'attention mondiale s'est tournée vers les protections associées au ménage privé, avec des sujets tels que le travail à distance et la fracture numérique devenant plus importants. Les changements technologiques laissent de nombreux secteurs largement intacts, voire se détériorent en termes de protection. Par exemple, l'économie des petits boulots, dont on dit souvent qu'elle offre une plus grande flexibilité et autonomie aux travailleurs, pose des défis en termes de sécurité de l'emploi et de protection du travail, car elle induit un déplacement et une aliénation supplémentaire de la propriété de son propre travail, d'autant plus que ces plateformes ne sont pas généralement détenues par des travailleurs domestiques. Par conséquent, il est crucial de veiller à ce que le progrès technologique s'accompagne de politiques et de pratiques qui garantissent la protection sociale et le travail décent.

Plusieurs organisations de travailleuses domestiques ont également créé des activités génératrices de revenus régies par une interface en ligne, certaines ont créé des plateformes appartenant aux travailleuses elles-mêmes pour mettre en relation les travailleurs avec les employeurs et fournir des services. Néanmoins, dans un paysage qui désavantage structurellement les travailleuses domestiques, il existe un plafond de verre à ce que l'organisation par la technologie peut apporter au secteur. Notre position est simple : la technologie ne peut autonomiser les femmes et les filles, en particulier les travailleuses domestiques, que dans la mesure où des protections standard et traditionnelles du travail existent déjà pour elles. Pour que la technologie devienne un outil de libération des travailleuses domestiques, la voix des travailleuses domestiques doit être au cœur de son développement et de son appro-

 Genève, Suisse

 [info@idwfed.org](mailto:info@idwfed.org)



La Fédération internationale  
des travailleuses domestiques

# Les droits du travail sont une condition préalable, et non un résultat, du progrès technologique

LA JOURNÉE  
INTERNATIONALE  
DE LA FEMME  
2023

08/03/2023

PG 2 OF 3

priation. La Fédération Internationale des Travailleurs Domestiques demande:

## **La facilitation crédible de l'accès des travailleuses domestiques à la justice**

Contrairement à la technologie, le monde du travail n'a pas changé rapidement pour les travailleuses domestiques. Au lieu de cela, il reste informel et non protégé dans son ensemble ; un problème que l'accès à la technologie en soi ne résout pas. Nous avons vu des cas où la technologie créée pour gérer les mécanismes de plainte a simplement remplacé une bureaucratie humaine défectueuse par une barrière supplémentaire sous la forme d'une interface numérique, éloignant davantage les travailleurs de l'accès à la justice. Dans d'autres cas, alors que le mécanisme de plainte ou de protection en ligne a été un effort crédible en soi, il était encore inaccessible aux travailleurs sans smartphone, avec une faible culture numérique, et aux travailleurs des zones rurales qui n'ont pas accès à Internet.

## **La sécurité contre la violence et le harcèlement basés sur le genre en ligne**

Les travailleuses domestiques sont en grande partie issues des communautés noires, autochtones et de couleur (BIPOC) des pays du Sud. Elles sont souvent cheffes de famille et seules pourvoyeuses. Beaucoup d'entre elles sont des migrantes. Elles sont confrontées à une marginalisation sociale, économique et politique dans la société. Cette marginalisation est amplifiée en ligne, où elles peuvent être plus sensibles à la violence et au harcèlement en ligne. Elles sont plus susceptibles d'être victimes de violence sexiste en ligne, d'être utilisées pour intimider, contrôler et harceler les travailleuses. Des agences de recrutement illicites et des individus ont utilisé l'espace en ligne, y compris les plateformes de médias sociaux, pour diffuser de fausses publicités en promettant des emplois bien rémunérés ou des opportunités de travail à l'étranger, mais en réalité, ils constituent une façade pour le trafic. Les marchés en ligne, tels que ceux pour le travail indépendant ou les emplois de l'économie à la demande, peuvent être utilisés pour exploiter les travailleuses. Les trafiquants se présentent comme des employeurs ou des clients légitimes, offrant un travail très peu rémunéré ou qui oblige les travailleurs à travailler de longues heures sans pause.

Dans l'ensemble, l'intersection de diverses formes d'oppression et de marginalisation peut rendre les travailleurs domestiques particulièrement vulnérables à la violence et au harcèlement en ligne, ce qui équivaut à de la traite. Il est important de reconnaître et de résoudre ces problèmes afin de protéger les droits et la sécurité de tous les travailleurs, y compris les travailleuses domestiques.

## **Le droit des travailleuses domestiques de s'organiser, en ligne et hors ligne**

Déplacer la disparité vers un espace en ligne n'y met pas fin, mais la cache

 Genève, Suisse

 [info@idwfed.org](mailto:info@idwfed.org)



La Fédération internationale  
des travailleuses domestiques

## Les droits du travail sont une condition préalable, et non un résultat, du progrès technologique

LA JOURNÉE  
INTERNATIONALE  
DE LA FEMME  
2023

08/03/2023

PG 3 OF 3

dans un domaine virtuel. Une enquête rapide sur les efforts existants d'économie à la demande pour les travailleuses domestiques montre de multiples risques associés, allant de l'exploitation par des plateformes en ligne qui fixent de bas salaires et de mauvaises conditions de travail, aux abus et au harcèlement de la part des employeurs et des clients qui utilisent la plateforme pour les embaucher. Les travailleuses domestiques qui travaillent via des plateformes en ligne peuvent être sous-traitées et ne pas recevoir leur plein salaire, dans un secteur qui manque déjà de protections en matière de salaire minimum. La dépendance à la plateforme expose également les travailleurs au risque de perdre leurs moyens de subsistance si les politiques changent ou si la plateforme ferme en annonçant la faillite. Les travailleuses domestiques peuvent également faire l'objet de discrimination et d'exclusion fondées sur la race, le sexe ou la nationalité, en plus des obstacles structurels qui les empêcheraient d'accéder aux outils numériques. Elles peuvent être soumises à la surveillance et à la police, par le gouvernement, en cas de statut sans papiers, et par les employeurs dans les régimes de visa liés à l'employeur.

Il est essentiel de faire face à ces risques en défendant les droits des travailleuses domestiques et en mettant en œuvre des politiques qui protègent leurs intérêts et leurs droits. Cela comprend des protections et des avantages juridiques, la réglementation des plateformes en ligne pour garantir des conditions de travail équitables et la réduction de la fracture numérique pour garantir un accès égal à la technologie et aux ressources numériques.

**Cependant, et aussi inaccessible que soit la technologie pour le secteur, les travailleuses domestiques ne sont pas étrangères à faire des miracles.**

Partout dans le monde, ils ont utilisé la technologie. Pendant la pandémie, la FITD a aidé certains affiliés à accéder à des ordinateurs, à Internet et à d'autres appareils numériques, afin qu'ils puissent continuer à s'organiser. Les travailleurs domestiques ont noué des liens avec d'autres travailleurs, ont eu accès à des services essentiels, ont défendu leurs droits et se sont mobilisés pour apporter secours et soutien à leurs collègues. Dans les contextes de migration, les travailleurs domestiques des pays d'origine et de destination se sont contactés et se sont soutenus pour le sauvetage et la réintégration de diverses travailleuses.

L'utilisation de la technologie n'est donc pas intrinsèquement bonne ou mauvaise, ni même neutre. Selon la façon dont il est utilisé, il peut consacrer et préserver les déséquilibres de pouvoir existants, ou les perturber. Une grande partie de l'innovation technologique existante cherche à optimiser l'efficacité et l'exploitation, plutôt que d'optimiser l'équité et la dignité. Il traite les travailleurs comme un profit et non comme des personnes.

En cette journée de la femme et dans le contexte de l'UNCSW67, une fois de plus, notre position est claire: **aucun progrès technologique ne peut remplacer les dispositions relatives au travail décent et les normes normatives pour les travailleuses.**

 Genève, Suisse

 [info@idwfed.org](mailto:info@idwfed.org)